



Le Bulletin Municipal de Pleaux



N° 13 – Mai 2018



Détail au dos de la sculpture

Le sculpteur Rémy Jouve, artiste Pleaudien, a offert une sculpture d'une conception abstraite en fer à la municipalité de Pleaux. Qu'il en soit ici remercié.

La sculpture symbolise les cinq tours de la partie médiévale de la ville dont les noms sont gravés sur la partie arrière de la sculpture ...

Elle est installée en bas de la rue d'Empeyssine sur un socle de pierre dans un espace en herbe.

Quoi de neuf sur le site ?

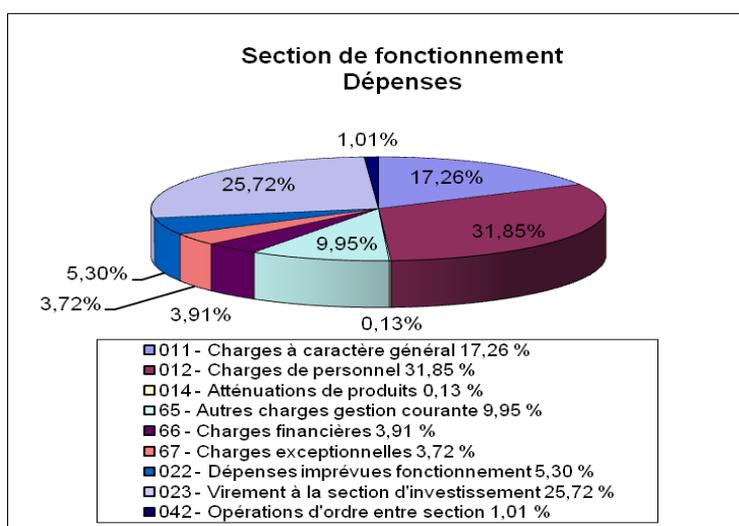
Les orientations budgétaires de la communauté de commune du pays de Salers se trouvent désormais à l'adresse suivante : <http://www.pleaux.fr/fr-orientations+budgetaires.html>.

I - Activités des conseillers

A- Le Budget 2018 adopté lors de la séance du mois de mars

Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	2017	2018
011 - Charges à caractère général	525 000,00	485 000,00
012 - Charges de personnel	895 000,00	895 000,00
014 - Atténuations de produits	4 072,00	3 782,00
65 - Autres charges gestion courante	237 700,00	279 498,00
66 - Charges financières	121 000,00	110 000,00
67 - Charges exceptionnelles	80 000,00	104 490,00
022 - Dépenses imprévues fonctionnement	130 000,00	148 915,00
023 - Virement à la section d'investissement	585 000,00	755 000,00
042 - Opérations d'ordre entre section	17 228,00	28 315,00
Total :	2 595 000,00	2 810 000,00



Dans un contexte national de réduction des dépenses publiques, la commune a fait le choix de maîtriser ses charges de fonctionnement en portant ses efforts sur :

- la diminution des charges à caractère général, chapitre dont les prévisions sont en baisse significative par rapport à 2017 : 40 000 € soit 8 % environ. Cela concerne principalement les dépenses en électricité (conséquence du remplacement de la totalité des lampes d'éclairage public énergivores générant une économie de l'ordre de 35 % de la facture énergétique), les fournitures de petit équipement, l'entretien des terrains et le poste "*fêtes et cérémonies*".
- une stabilisation des charges de personnel avec une perspective de baisse des effectifs.
- la poursuite du désendettement se traduit également cette année par une baisse des intérêts des emprunts d'environ 10 000 €.

Il est à noter que l'augmentation du chapitre "*autres charges de gestion courante*" s'explique par la contribution, d'un montant de 56 000 € à verser en 2018, au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal ce qui représente 15 % des travaux investis dans la rénovation de l'éclairage public.

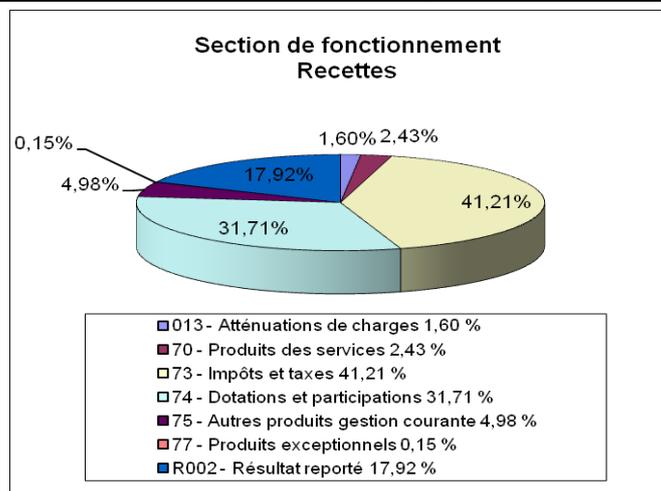
Il faut souligner que dans le chapitre 67 "*charges exceptionnelles*" figure une subvention de 85 000 € pour financer l'aménagement des 5 lots à bâtir du futur lotissement des Moulergues dont les travaux débutent en mai ; choix préféré à celui du recours à l'emprunt.

Les dépenses imprévues sont en hausse d'environ 20 000 € dans la perspective du transfert des résultats du budget de l'assainissement à la *Communauté de Communes du Pays de Salers*.

Enfin le virement prévu à la section d'investissement qui passe de 585 000 € à 755 000 € résulte en partie de l'excédent reporté en augmentation d'environ 130 000 €. L'augmentation globale des dépenses de fonctionnement tient compte de cette somme pour l'équilibre budgétaire de la section.

Les recettes de fonctionnement

Chapitre	2017	2018
013 - Atténuations de charges	50 000,00	45 000,00
70 - Produits des services	65 000,00	68 400,00
73 - Impôts et taxes	1 141 921,00	1 158 000,00
74 - Dotations et participation	824 204,00	891 000,00
75 - Autres produits gestion courante	140 000,00	140 000,00
77 - Produits exceptionnels	1 182,01	4 181,38
042 - Opérations d'ordre	0	0
R002 - Résultat reporté	372 692,99	503 418,62
Total :	2 595 000,00	2 810 000,00



Le Conseil Municipal, depuis le début de sa mandature, poursuit sa volonté de stabilité des taux d'imposition communaux dont le produit attendu, figurant dans le chapitre impôts et taxes, s'élève à 673 919 €.

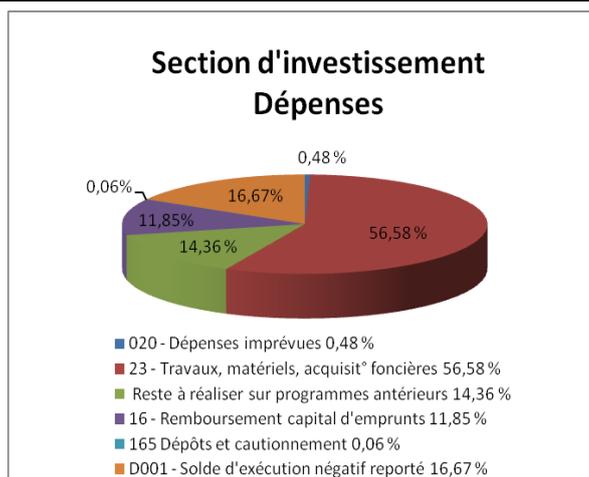
Le montant de la dotation globale de fonctionnement se stabilise après quatre années de baisse dues à la contribution programmée de la commune au redressement des finances publiques. La dotation de solidarité rurale est en constante progression sur cette même période.

Poste non négligeable des recettes : le produit des loyers qui se maintient à 140 00 €.

La section d'investissement

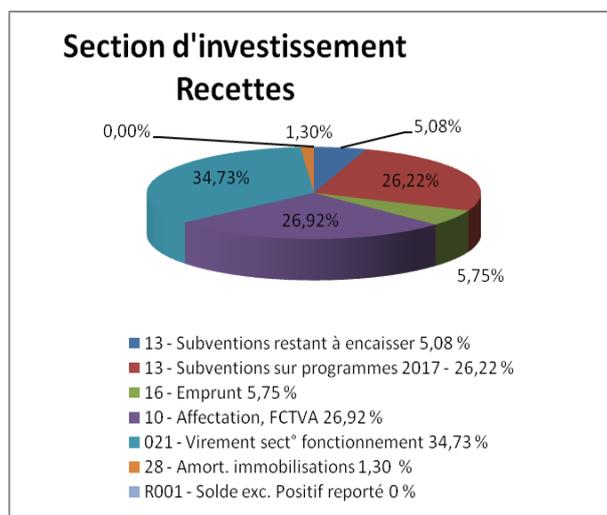
Dépenses

Chapitre	2017	2018
020 - Dépenses imprévues	0	10 500,00
23 - Travaux, matériels, acquisit° foncières	501 000,00	1 230 000,00
Reste à réaliser sur programmes antérieurs	659 744,18	312 202,69
16 - Remboursement capital d'emprunts	255 500,00	257 500,00
165 Dépôts et cautionnement	1 255,82	1 384,77
040 - Opérations d'ordre	0	0
D001 - Solde d'exécution négatif reporté	0	362 412,54
Total :	1 417 500,00	2 174 000,00



Recettes

Chapitre	2017	2018
13 - Subventions restant à encaisser	67 000,00	110 481,60
13 - Subventions sur programmes 2017	89 500,00	570 000,00
16 - Emprunt	0,00	125 000,00
10 - Affectation, FCTVA	598 231,79	585 203,40
021 - Virement sect ^o fonctionnement	585 000,00	755 000,00
28 - Amort. immobilisations	17 228,00	28 315,00
024 - Produits des cessions		
R001 - Solde exc. Positif reporté	60 540,21	0
Total :	1 417 500,00	2 174 000,00



Le remboursement du capital s'établi à la somme de 257 500 € ; la dette du budget principal sera de 2 389 500 € au 31 décembre 2018 soit une baisse de 27 % depuis le début de la mandature (2014).

Les propositions nouvelles (hors programmes déjà engagés) de travaux et d'équipement en matériel s'élèvent à un montant de 1 230 000 € et sont financées par des fonds propres à hauteur de 535 000 €, des subventions attendues pour 570 000 € et un recours à l'emprunt de 125 000 €.

Elles concernent :

- des projets développés dans le précédent bulletin à savoir :
 - la rénovation du gymnase dont le financement devrait être finalisé dans les prochaines semaines tant au niveau des demandes de subventions (Centre National pour le Développement du Sport en particulier) que du montant des travaux suite à l'appel d'offres.
 - l'optimisation de la performance énergétique des installations de chauffage de la piscine par la mise en place d'une pompe à chaleur Air/Eau de 70 kw et de couvertures isothermiques des bassins. Cette solution permettra à la fois de diviser par 7 les besoins énergétiques et par 5 la facture d'électricité.
- le programme de voirie qui portera sur la réfection des voies communales de Crozes et du Brieu (Tourniac), de Branzac (Loupiac), de Lavergne (St-Christophe-les-Gorges), de Triniac (Pleaux) et de la Rue du Souqueyroux.
- l'acquisition d'un véhicule Renault Master 3,5 t et d'un tracteur d'occasion ainsi que de deux nouvelles structures couvertes pour la mise à disposition aux associations.
- le remplacement de la chaudière du bâtiment Mairie/Poste de Pleaux.
- des frais d'étude et de diagnostic des réseaux d'eau potable et d'assainissement préalables à la programmation des travaux d'aménagement des Avenues du Puy Mary et des Estouros.

Le Conseil Municipal a de plus décidé d'acquérir un terrain situé Rue d'Ignole d'une contenance d'environ 8000 m² dans le prolongement du cimetière avec pour but de constituer une réserve foncière destinée d'une part à agrandir ce dernier et d'autre part à développer un projet qui pourrait être l'aménagement du futur centre technique municipal.

B- Sujet d'intérêt général couvrant la commune entière

Urbanisme

- Toute modification extérieure de votre habitation doit faire, au minimum, l'objet d'une déclaration de travaux en mairie sinon d'un permis de construire

Service social départemental

La maison de la solidarité départementale, 28 avenue d'Enchalade 15200 Mauriac, nous demande de diffuser les informations suivantes :

- Une équipe de professionnels (administratifs, assistants de service social, conseillers en économie sociale et familiale) peut vous accueillir, vous informer, vous accompagner dans vos démarches dans le respect du droit des personnes.
- Le service s'adresse à toute personne rencontrant des difficultés (personnes isolées ou familles, avec ou sans enfant), quelle que soit la nature de celles-ci.

Accès au droit

- Les professionnels du service d'action sociale vous aident dans la réalisation de vos démarches administratives et la constitution de dossiers.
- Ils vous informent et vous conseillent sur vos droits en matière de protection sociale, de logement et de santé.

Accompagnement social

- Les problèmes financiers, les difficultés d'hébergement et de gestion de la vie quotidienne.
- Ces difficultés constituent des freins importants à l'établissement d'une vie sociale et familiale. Les professionnels du service d'action sociale vous accompagnent et vous soutiennent dans vos démarches auprès des services compétents.

Prévention et protection de l'enfance et de la famille

- Les professionnels apportent écoute et soutien aux familles rencontrant des difficultés dans l'éducation de leur(s) enfant(s).
- Par leur évaluation de la situation, ils proposent une orientation vers le dispositif le plus adapté.

L'assistante sociale, Laura Gineste, ne reçoit que sur rendez-vous, tous les mardis matins. Prendre contact en téléphonant au service d'action social : 04.71.68.00.78.

Permanence d'accueil d'information et d'orientation (P.A.I.O)

Monsieur Faure reçoit tous les troisièmes lundi du mois de 14 heures à 16 heures à la mairie.

Adressage

Nos facteurs rendent un service inestimable au maillage de nos communes et hameaux. Ils connaissent par cœur les rues, les impasses, les chemins, les entrées des demeures, les lieux où déposer les colis et les gens qui y habitent.

Mais la pose de la fibre qui se poursuit sur notre commune a d'autres exigences.

Pour les abonnements à leurs offres de très haut débit les opérateurs exigent en effet des adresses fiables et systématisées. C'est ce qui rend urgent l'adressage de chaque habitation, également requis pour les livreurs, les ambulances, le Samu, les pompiers...

Après avoir consulté les textes, demandé à leurs voisins leur pratique en la matière, les élus de Pleaux ont adopté les principes suivants :

Noms des voies

- Les adresses **usuelles actuelles devront être conservées** dans toute la mesure du possible. Elles participent de l'identification des habitants à leur territoire.
- Vérification faite sur la liste des envois du bulletin le nom des **hameaux ou lieux dits** est systématiquement utilisé; donc quand il sera possible d'identifier aisément et évidemment les habitats en se contentant d'ajouter un numéro au nom du lieu dit, cette solution sera retenue.
- Vérification faite sur cette même liste, et sur l'annuaire, les **bourgs des communes associées n'ont aucune mention de voies ou de place...**
- Donc l'effort de créativité devra se concentrer sur les bourgs d'une part et les hameaux dont les

- habitats ne sont pas regroupés ou pas alignés sur un seul et même axe d'autre part.
- Devront être évités les noms topographiques désignant des bâtiments systématiquement présents car le risque de doublon serait grand (par exemple gare, Église, école, mairie...)
- Pour des raisons évidentes, les noms de familles seront écartés, sauf notoriété exceptionnelle.

Pose des numéros

- Toutes les bâtisses habitables et parcelles constructibles définies doivent avoir un numéro prévu même s'il n'est pas posé.
- Les numéros vont de gauche à droite d'une voie en partant du centre du bourg ou d'un bout à l'autre d'une voie.
- Pour les bâtisses qui longent la voie, les numéros seront posés (collés) :
 - dans l'axe du linteau maçonné
 - s'il n'est pas maçonné ou comporte des inscriptions, sur la pierre d'encadrement à droite de la porte
- Pour les bâtisses qui sont en retrait de la voie:
 - sur le pilier maçonné à droite de l'entrée principale
 - à défaut sur la boîte aux lettres si elle est à l'entrée principale
 - à défaut sur un poteau planté à cet effet à droite de l'entrée.

Numéros et noms de voies et, le cas échéant de lieux dits, seront imprimés sur des plaques en aluminium bleu sans liseré comme ceux qui sont posés déjà dans le bourg de Pleaux.

Toute modification sera à la charge du demandeur.

Procédure

- Des propositions seront faites par chaque commission consultative des communes associées d'ici à fin mai.
- Une réunion de concertation et de coordination sera tenue à la mi-juin pour s'assurer de la cohérence du schéma d'ensemble et de l'absence de doublons.
- Une information personnelle par courrier individuel envoyé à chaque habitant (propriétaires et locataires, résidents ou non) de façon à ce que soit signifiée à chacun l'adresse officielle désormais opposable et qui devra être, par ses soins, transmise à qui de droit.

II - Le pays de Pleaux se met au vert

A- Un véhicule électrique pour la commune.

En remplacement d'un ancien Renault Kangoo qui avait 17 ans d'âge, la commune de Pleaux vient de prendre possession d'un utilitaire électrique pour ses services techniques. D'une autonomie de 170 Km, il se recharge sur une simple prise de courant. La commune en bénéficiera pendant trois ans moyennant sa participation et celles d'entreprises locales finançant des encarts publicitaires affichés sur le véhicule et négociés par la Société Trafic. Communication à l'origine de la proposition. Cette initiative contribue à la lutte contre les émissions de gaz polluants et contribue à la préservation des ressources naturelles. La municipalité tient à remercier les sociétés impliquées dans cette démarche de partenariat.



B- Toutounettes

Deux distributeurs de plastiques pour ramasser les déjections canines ont été installés.

L'un devant la mairie à gauche en sortant de la poste. Et l'autre sur le parking du château du Luguet.

C- Collecte des OM

Deux bonnes nouvelles :

- Au niveau du territoire de la Communauté de Salers des progrès sensibles ont été réalisés par les

habitants puisque le volume d'ordures ménagères ramassé et emporté pour combustion a diminué de 8,5 % par rapport à l'an passé. Dans le même temps le volume des déchets triés a augmenté de 7,5 %.

On peut donc supposer que plus de tri est fait.

Pensez au compostage !!! Cela réduira encore le volume des OM.

- La Communauté de Communes a prévu de se doter de trois camions alimentés au biogaz produit par l'unité de méthanisation de Saint Bonnet de Salers. Il faut saluer cet effort d'autosuffisance énergétique.

Le premier camion sera en fonction au début de l'été. Le rodage de ce mode de collecte entraînera peut être des diminutions de fréquence des tournées et le changement pour des tailles plus grandes de containers. En effet certaines tournées ne permettent pas actuellement de remplir le camion.

Vous êtes invités à consulter le planning des tournées qui est constamment mis à jour sur le site de la Communauté de Communes, à l'adresse suivante :

http://www.pays-salers.fr/sites/www.pays-salers.fr/files/webmaster/dechets/collecte_pleaux.pdf

D- Et ailleurs

En France, les sacs plastiques non recyclables sont enfin interdits.

C'est déjà bien tard. En Espagne, le 27 février dernier, un cachalot a été trouvé mort sur une plage de la région de Mircie. L'autopsie a révélé qu'il avait ingurgité 29kg de plastiques. Le communiqué officiel précise que : *"Il y avait des sacs poubelles, des sacs en raphia, des cordes, des morceaux de filet, un bidon....Les experts estiment que ces matériaux ont pu provoquer la mort de l'animal, par péritonite ou par compactage de l'estomac"*.

Savez-vous que les courants ont déjà agglutiné dans tous les océans des milliards de fragments de plastique qui couvrent, dans le seul Pacifique nord, une surface de plus de 4 fois à 6 fois celle de la France? Pesant 80 000 tonnes selon les dernières estimations...

(Le continent plastique<https://www.youtube.com/watch?v=8E7rM7ZaX3g>)

Ces déchets ne sont rejetés par les baigneurs, marins et pêcheurs que pour 20% seulement. 80% proviennent en réalité des terres, portés par les vents et les rivières. Ils mettent des centaines d'années à se dégrader et, en attendant, ils étouffent la flore et la faune marine.

Ne jetons pas les plastiques. Recyclons ceux qui peuvent l'être. Et jetons les autres dans les bennes adaptées.

III - Nouvelles du bourg et des communes associées

A- Pleaux

Prix agricole

Pour la deuxième fois le GAEC Dayral de Pleaux a reçu le premier prix pour la vache Salers « âgée » attribuée à Ivresse au salon de l'agriculture 2018.

La gym de Pleaux à Paris

Une pose énergétique pour l'association de la Gym Pleudienne en partance pour le salon du fitness à Paris pour deux jours. Dix neuf membres de l'association se sont rendus au salon du fitness Porte de Versailles, 1ère journée : visite du salon où chacune a pu participer à des ateliers et 2ème journée visite de Paris en bus et bateau mouche dans une bonne ambiance.



Exposition jusqu'au 20 juin

L'association archéologique ARTEMIS vous convie à une nouvelle exposition intitulée *Baptême et communion en dentelle* qui se tiendra dans les vitrines de la ville de Pleaux jusqu'au 20 Juin 2018. Vous pourrez ainsi admirer en arpentant les rues de cette cité de caractère, pour le plaisir de tous, des bébés de

caractère en porcelaine ou en celluloïd vêtus de robes de baptême et de bonnets en dentelle. Cette exposition rappelle ainsi l'importance de la confection, au XIXème et au XXème s., du trousseau de bébé (robe de baptême, bonnet, bavoir...) par la jeune maman le temps de sa grossesse. Hochets et timbales en argent, assiettes à bouillie et médailles sont également à découvrir. Toute une vitrine religieuse rappelle aussi les éléments du culte utilisés pour le baptême. Le thème de la communion trouve également une place de choix. Vous retrouverez des brassards et des bourses de communiants, des canivets ainsi que de nombreuses photographies retraçant ce moment. L'une d'elles rappelle ces cortèges de communiants dans les rues de la ville de Pleaux (année 1954). Si vous vous reconnaissez, n'hésitez pas à nous contacter au 06.75.50.94.75 ou par mail à l'adresse suivante : aureliepleaux@hotmail.fr. Par ailleurs, deux vitrines présentent des jouets anciens dont des jouets Dejou et des poupées Jumeau en porcelaine.

B- Loupiac

Souvenir

A l'occasion d'une cérémonie du souvenir organisée à Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, le docteur Gineste a envoyé à la mairie une lettre rappelant la mort tragique de son fils Bernard et de toute sa famille dans un accident d'avion en juillet 2014. La municipalité tient à s'associer à la mémoire de ce pleudien dont l'association (Comité d'amitié Creuse-France- Burkina Faso) se consacre au développement médical, sanitaire et vétérinaire de ce pays dans lequel Bernard avait accompli son service civique. L'opération de dénomination des voies de la commune permettra de lui rendre hommage en donnant son nom à une rue du hameau de Conroc dont sa famille est originaire.

Croix celtique de La Roche

La croix dite de La Roche, une croix monolithe de type discoïdale sera rapportée sur le territoire de la commune de Loupiac en respectant le souhait de Madame Jeanne-Marie Bouyssou, sur la propriété de laquelle se trouvait la croix, dans un « endroit pertinent et au scellement qui en garantisse au mieux la sécurisation » étant donné qu'il s'agit d'une pièce unique.

Obus

Les obus entourant le monument aux morts ôtés dans les années 2000 vont reprendre leur place. Merci à la personne qui a permis de préserver ces obus de la destruction. Les travaux seront effectués au printemps.

Inauguration de la Croix et des obus

Michel Champs, maire délégué de Loupiac, inaugurera la croix et les obus le vendredi 17 août à 11 heures. A cette occasion un banquet sera organisé dans la cour de la mairie. Chacun pourra amener un plat, une boisson et l'ensemble sera partagé entre les convives. Une occasion de réunir vacanciers et Loupiacois.

C- Saint-Christophe-Les-Gorges

Restitution d'une partie des objets volés à ND du Château

Le vendredi 27 avril la gendarmerie a tenu à rendre solennellement une partie des objets culturels volés l'an dernier à la chapelle au cours d'une petite réception tenue en salle des fêtes, co-organisée par la municipalité et la cure, en remerciement de l'efficacité des services régaliens concernés, police et justice. A cette occasion, s'étaient également déplacés des enquêteurs de Paris, le substitut d'Aurillac et des responsables départementaux. Ont été retrouvés, parfois aux USA, le ciboire, la patène et un magnifique ostensor. On attend le retour des bougeoirs et des angelots en bois sculpté.

Longayroux cet été

La plage de Longayroux se trouve sur la retenue du barrage d'Enchanet construit sur la Maronne. L'ouvrage date de 1949..... Bientôt 70 ans

Les vannes de déversoir d'orage ou de crue qui permettent d'envoyer l'eau en aval sans passer par les motrices doivent être réparées. Ce sont des travaux qui doivent être faits en période de basses eaux, c'est à dire l'été, et qui vont durer trois ans.

Mais l'EDF, conscient de l'impact de ce projet sur les activités nautiques, notamment estivales, et sur la pêche, va procéder à des travaux supplémentaires qui permettront d'éviter de vider le lac trois étés de suite. Ces travaux auront lieu cet été.

Cet été 2018 donc le lac va rester très bas, à peu près au niveau de la mise à l'eau. Pas de soucis pour les bateaux, la mise à l'eau a été prolongée de 10m, par précaution, par l'EDF.

En revanche les baigneurs devront descendre loin ; en effet les quatre plages existantes qui s'étagent sur la pente seront à sec. L'EDF va en construire une cinquième qui devrait être inondée et ensabler la quatrième au cas où...ou pour les chaises longues !!!

Par ailleurs sur toutes les rives du lac EDF va financer des activités et des animations estivales (par exemple une tyrolienne au dessus de Longayroux...) dont le programme sera disponible sur le site de la mairie à l'adresse suivante : <http://www.pleaux.fr/admin/plugins/modCont/?mode=view&id=103>.

Enfin, l'Auberge des Berges du lac a réouvert **tous les jours sur réservation : 04 43 05 15 82 ou 06 37 09 03 47**

D- Tourniac

Rénovation de la croix de Brintau

Située sur le chemin de randonnée (balisé en bleu) près du village de Lavalotte, la croix de Brintau retrouve une nouvelle vie grâce au travail remarquable effectué par Patrick, notre agent.

Remercions-le ainsi que Bébert Caulus pour la fabrication de la nouvelle croix en bois.

Tourniacois et visiteurs pourront la découvrir dans son cadre initial, aujourd'hui revisité par Patrick. Elle a été réinstallée, comme à son origine, sur son socle en pierres et mise en valeur par l'aménagement du tronc d'arbre à l'arrière qui lui sert d'écrin. Ce tronc creux a été percé de niches pour fleurir l'ensemble et surmonté d'un petit toit en bois. Merci et bravo pour ce bel ouvrage qui répond parfaitement au souhait de rénover et mettre en valeur nos patrimoines de proximité.

IV - Les nouveaux venus et les départs

A- Pleaux

Un nouveau commerce sur internet basé à Pleaux : Art éthique

A la recherche de l'endroit idéal pour préparer une retraite active, Karina et Paul ont été séduits par le Cantal. Le hasard a ensuite guidé leurs pas vers Pleaux. Karina et Paul maintiennent une activité de commerce d'Art Africain et Ethnique sur Internet. Il s'agit là de la passion d'une vie pour Karina, Paul s'occupant quant à lui, de toute la partie technique de cette activité virtuelle et annexe. Ils sont heureux d'avoir tout récemment posé leurs valises au manoir de l'Aubos, à Triniac. Et nous de les accueillir dans notre cité.

« LES BONBONS c'est TELLEMENT BON »

Le magasin « Bonbec du 15 » a ouvert ses portes le 3 Avril dernier sur la place Georges Pompidou. Alain VEYRINE originaire d'une commune, non loin de Pleaux, connaissait notre ville pour y être venu étant jeune pendant les fêtes.

Après avoir tenu un commerce à Argentat il a voulu faire renaître un commerce de proximité pour satisfaire le plaisir des petits et des grands.

Dans le magasin, vous trouverez des bonbons, des confiseries. Dans un coin, un rayon textile et de souvenirs complète l'offre.

Avec l'arrivée des beaux jours, Alain proposera un stand de glaces à l'eau.

Ouvert : du mardi au vendredi de 9h30- 12h30/15h30-18h30 - Samedi : 10h-18h - Fermé le lundi et le dimanche.

Départ de Nathalie ESCURE de l'EHPAD de PLEAUX

Après cinq ans et demi passé à la Résidence Le Bocage, Nathalie ESCURE laisse ses fonctions de directrice pour changer de département et reprendre la direction de deux établissements dans l'AVEYRON. Elle exerçait la direction commune des EHPAD de Pleaux et de Saint Illide. Depuis le 2 mai 2018, c'est Pascal PUGET qui a pris la direction des deux établissements.

C'est avec émotion que le personnel, les résidents et les familles lui ont dit au revoir, ce mercredi 25 avril.

Bienvenue à Pascal PUGET nouveau directeur et belle réussite et bonne continuation à Nathalie ESCURE.

B- Saint-Christophe-Les-Gorges

Trois nouveaux résidents ont emménagés.

- A la Barrière, Florence Caron une jeune retraitée, précédemment cadre dans la région parisienne et originaire de Lorraine, résidera désormais à Saint Christophe quand elle ne sera pas en visite à Paris auprès de sa fille et de l'association dont elle s'occupe.
Grande marcheuse et amoureuse des grands espaces, Florence a eu le coup de cœur pour une jolie maison nichée dans un écrin de verdure, avec vue panoramique sur le bourg de Saint-Christophe, auquel elle trouve une âme et un charme qu'elle est impatiente de faire connaître à ses proches.
- Dans le bourg, André Gobbo, originaire de Marseille dont il a rapporté l'accent chantant, a acheté une maison de la place haute par nostalgie des vacances qu'il a passé dix années durant à Laroquebrou.
Directeur du développement d'une société basée à Bayonne, il rayonnera à partir de Saint-Christophe sur sa région d'intervention, le sud ouest de la France.
- La famille Alix a également emménagé sur la place haute de Saint Christophe, au début de l'année. Le père est originaire de Montpellier et la Maman d' Argentine. Coraline, l'ainée, est collège. Braian est à l'école publique de Pleaux et y sera rejoint par Zaldan l'année prochaine. Bienvenue à tous les cinq.

V - Nouvelles des sportifs

A- Rugby

Notre équipe féminine de rugby, les Comètes, a accédé cette année aux finales du grand Sud Ouest qui se déroulaient le dimanche 8 avril et à la finale du Limousin le 26 mai. Ces qualifications sont des résultats très encourageants pour cette équipe qui n'existe que depuis quatre ans.

B- Foot USLC

Depuis sa création en 1977, l'Union Sportive Loupiac, St-Christophe, USLC, a toujours associé les deux villages de Loupiac et Saint-Christophe-les-Gorges à la noble cause du football.

Ce quadragénaire bien portant s'est offert pour cadeau d'anniversaire en mai 2017 une accession en première division. Une première dans l'histoire du club, fêtée comme il se doit.

Le début de saison commence donc dans l'inconnu de ce niveau de pratique, dans une poule plutôt relevée par la présence de nombreuses bonnes équipes. En enchaînant cinq victoires, un match nul pour deux défaites, l'USLC à mi-parcours est classée au milieu du tableau. Seule fausse note de ce premier acte, des éliminations trop rapides en coupe du Cantal et coupe Barrès.

A la reprise, qui s'effectue en mars suite à une trêve très longue due à un hiver bien maussade, le retour sur le pré est plus difficile : cinq défaites viennent entacher un parcours plutôt correct jusque-là.

A l'heure où vous lirez ces quelques lignes, il restera aux Jaunes et Bleus de l'USLC trois rencontres pour conserver le challenge du départ, à savoir le maintien en Première division. Gageons que les hommes du coach Etienne Massoulier mèneront à bien cette mission.

Il est important aussi de rappeler l'aide financière que nous octroie la municipalité, le soutien sans faille de nos nombreux sponsors et de les en remercier très chaleureusement. Merci également aux fidèles supporters toujours là pour nous.

Avant de conclure, l'USLC souhaite un prompt rétablissement à son juge de touche David Parsoire et adresse toutes ses condoléances à la famille Courbon du village de Lachaud pour le décès de leur fils et frère Sébastien, longtemps dirigeant du club. Enfin, L'USLC compte depuis le 20 avril un nouveau fan, pesant 3 kg 850, premier enfant du couple Séverine et Alexandre Monier capitaine de l'équipe. Longue vie Maël.

Voilà donc un petit peu de la vie de ce club rural par excellence.